


Formation pédagogique et formateurs IMD

Réservé aux sonneurs de 2^e cycle IMD (5^e catégorie FITF et plus)

3 échelons : Bronze, Argent et Or

Une dizaine de fois par an, une inspection pédagogique (un cours et une synthèse des cours donnés de manière autonome par le formateur) se fera avec le directeur ou un professeur titulaire de l'IMD. Cela dans le cadre d'un suivi régulier et de la validation des compétences pédagogiques requises.

Chaque professeur devient un représentant de l'IMD et pourra, sous l'aval et le contrôle du directeur de l'IMD, utiliser son label  pour son école. À tout moment, ce dernier peut être retiré par le directeur, si les conditions de qualité de ligne pédagogique ne sont plus respectées ou si le professeur porte préjudice à l'IMD.

Le passage d'échelon est sanctionné d'un examen de validation de compétences, diplôme d'échelon IMD (Bronze, Argent et Or), noté et validé par le directeur de l'IMD et un jury compétent.

Votre formation et votre suivi pédagogique sont **GRATUITS**. Les frais de votre formation seront pris en charge par les inscriptions à l'IMD des élèves dont vous aurez la charge et qui s'inscriront grâce à vous (voir conditions ci-après). Au-delà des inscriptions IMD requises, les professeurs en formation et les professeurs titulaires gèrent de manière autonome leur rémunération avec leurs élèves supplémentaires, conformément au plan de rémunération proposé par l'IMD dans son règlement intérieur que les professeurs s'engagent à respecter.

Toute rémunération devra faire l'objet d'une déclaration au Trésor Public (fiche impôts complémentaires, URSAFF...).

Lors des inspections pédagogiques physiques, vos élèves profiteront d'un cours avec le directeur de l'IMD ou l'un de nos professeurs titulaires.

Conditions :

Bronze : formateur du premier niveau (professeur assistant)

- Capacité à s'occuper du niveau débutant jusqu'au Brevet du Sonneur
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation des cours, dès 3 inscriptions d'élèves apportées à l'IMD
- Au-delà des 3 élèves inscrits à l'IMD, vos élèves supplémentaires vous rémunèrent directement
- Donner au minimum une vingtaine de cours collectifs dans une des annexes de l'IMD sur une année pour parfaire sa formation (environ deux fois par mois)

Argent : formateur du deuxième Niveau (professeur titulaire)

- Capacité à s'occuper du niveau débutant jusqu'à 3^e catégorie
- Si élèves IMD, - 20% sur sa cotisation des cours dès 4 inscriptions d'élèves apportées à l'IMD
- Au-delà des 4 élèves inscrits à l'IMD, vos élèves supplémentaires vous rémunèrent directement
- Devoir gérer une classe annexe de l'IMD avec des cours hebdomadaires (individuels ou collectifs)
- Le partenariat avec l'IMD et l'utilisation de son nom seront d'une durée de 3 ans minimum, avec possibilité de renouvellement*

Or : formateur du troisième niveau (professeur « classe exceptionnelle »)

- Capacité à s'occuper des élèves tous niveaux
- Si élèves IMD, - 30% sur sa cotisation des cours dès 5 inscriptions d'élèves apportées à l'IMD
- Au-delà des 5 élèves inscrits à l'IMD, vos élèves supplémentaires vous rémunèrent directement
- Devoir gérer une classe annexe de l'IMD avec des cours hebdomadaires (individuels ou collectifs)
- Le partenariat avec l'IMD et l'utilisation de son nom seront d'une durée de 3 ans minimum, avec possibilité de renouvellement*

* Un contrat écrit sera signé entre l'IMD et le professeur titulaire de l'annexe IMD concerné.

Tarifs à la séance d'un élève cours annexe IMD :

Séance individuelle 1H, séance collective 1H30-2H

Avec professeur assistant, échelon **Bronze :**



Tarifs à la séance adulte : 15 €

Tarifs à la séance scolaire et étudiant ou collectif adulte (4 max.), IMD : 10 €

Avec professeur titulaire, échelon **Argent :**



Tarifs à la séance adulte : 25 €

Tarifs à la séance scolaire et étudiant ou collectif adulte (4 max.), IMD : 15 €

Avec professeur de classe exceptionnelle, échelon **Or :**



Tarifs à la séance adulte : 40 €

Tarifs à la séance scolaire et étudiant ou collectif adulte (4 max.), IMD : 20 €